

**Le Président du CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN :**

**OBJET :**

Convention relative à la mission d'assistance à la passation des marchés publics d'assurance Renégociation prochaine consultation 2024 – Contrats 2025

**VU :**

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2020 portant délégation au Président et éventuellement au Vice-Président de certaines attributions ;

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1 :**

Il convient de passer une convention avec M. DOUROUX Erwan audit assurances, relative à la mission d'assistance à la passation des marchés publics d'assurances suite à résiliation de contrat à l'initiative de l'assureur.

**ARTICLE 2**

Pour cette prestation, M. DOUROUX Erwan percevra la rémunération forfaitaire suivante : 300 € HT soit 360 € TTC.

**ARTICLE 3 :**

Il convient d'accepter la convention.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Général des Services de la Ville de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

A LOUDUN, le 12 AVR. 2024

La Vice Présidente,  
Laurence MOUSSEAU



*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 12 AVR. 2024.....

Publié le : 12 AVR. 2024.....

Notifié le : .....